

Informations utiles

► HORAIRES DU CHANTIER



Les travaux se dérouleront
**du lundi au vendredi, de 7h00 à
12h00 et de 13h00 à 18h00,**
hors week-ends et jours fériés



**Pour votre sécurité,
merci de ne pas circuler
au sein du chantier pendant toute
la durée des travaux.**

► VOS CONTACTS



Prima Ingénierie

Organisation du chantier
avec les locataires
Mme Myriam EPINETTE
07 84 66 87 36

Reims habitat Agence Nord

1 rue du Fossé Julien - 51100 Reims
03.26.61.79.79
contact@reims-habitat.fr

Suivi des travaux :
Mme Nelly CALON, Cheffe de Projet
à nelly.calon@reims-habitat.fr

► UN LIEU POUR S'INFORMER



Afin de vous informer sur l'organisation du chantier et répondre à vos questions, Reims habitat a mis en place **un appartement témoin** dans lequel des permanences seront tenues régulièrement.

Rendez-vous au 41 rue du Dr Schweitzer - Étage 2 Porte C
Sonnez à «Reims habitat»

Le planning des permanences sera affiché dans vos halls d'entrée d'immeuble.

Retrouvez Reims habitat sur les réseaux sociaux :



■ www.reims-habitat.fr

Reims 
habitat
ACTEUR DU TERRITOIRE



Guide

Informations pratiques



TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RÉSIDENTIALISATION

des immeubles

du 37 au 47 rue du Dr Schweitzer à Reims

■ www.reims-habitat.fr



Le Renouveau Urbain du quartier Orgeval

Depuis 2008, le quartier Orgeval est engagé dans une profonde transformation urbaine et paysagère dans le cadre des opérations de Renouveau urbain dans le but d'améliorer le confort et le cadre de vie des habitants.

Le **Nouveau Programme de Renouveau Urbain** (NPRU) prévoit de nouvelles opérations d'envergure comme :

- la **démolition** en 2 phases de 133 logements : avec une première phase déjà réalisée aux 32-48 et celle à venir, à partir de septembre 2023, aux 20-30 rue Poincaré
- la **construction** de logements individuels suite aux démolitions
- la **réhabilitation et les aménagements extérieurs** des 6 immeubles du 37 au 47 rue du Dr Schweitzer afin de **renforcer l'attractivité de vos résidences** en vous offrant un environnement de vie plus confortable, plus économique et en réponse à vos attentes concernant l'habitat actuel.

Dès 2019, les habitants des immeubles ont été concertés (balades urbaines, questionnaire...) afin de déterminer, ensemble, les travaux à prévoir.

Ces opérations d'envergure sont menées par :



Liste et planning des travaux de réhabilitation

Suite à la consultation locative et l'accord collectif obtenu, sont prévus :



► DANS LES LOGEMENTS :

- Remplacement des menuiseries extérieures
- Mise en place d'une VMC
- Mise en sécurité, remplacement des tableaux électriques
- Réfection des colonnes d'eaux usées (amélioration de l'acoustique)
- Remplacement des WC
- Remplacement des sol et des murs (papier peint, peinture) dans les WC
- Rénovation des loggias



La durée des travaux dans votre logement sera de 3 jours, successifs ou non.

Ces travaux seront programmés avec vous par Mme EPINETTE Myriam de Prima Ingenierie qui vous contactera par téléphone.

Un appartement sera également mis à votre disposition durant la phase des travaux portant sur les colonnes d'eaux usées.

Liste et planning des travaux de réhabilitation

► SUR VOTRE IMMEUBLE ET DANS LES PARTIES COMMUNES :

- Isolation thermique des façades
- Agrandissement des ascenseurs
- Éclairage avec détecteur intégré dans les communs
- Mise en sécurité des colonnes montantes
- Réfection des peintures et des sols du hall, de la cage d'escalier et des paliers
- Mise en place d'une signalétique sur chaque palier



► PLANNING

Ces travaux sont réalisés par tranches successives avec **6 mois de travaux** environ pour chaque tranche, avec le calendrier prévisionnel suivant :

- Tranche 1 : les immeubles du 37 au 39 à partir de septembre 2023
- Tranche 2 : les immeubles du 41 au 43 à partir de mars 2024
- Tranche 3 : les immeubles du 45 au 47 à partir de septembre 2024



Liste et planning des travaux de résidentialisation



La résidentialisation ou aménagements des espaces extérieurs débutera successivement après chaque tranche de travaux de réhabilitation.

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer l'accessibilité pour tous et de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux. Ils prévoient :

- La création de cheminement piéton pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- La création de parkings drainant pour la gestion de la pluie
- La création de noue pour l'infiltration des eaux pluies
- La plantation d'arbres et arbustes pour délimiter espaces publics et privés
- La résidentialisation de vos immeubles par double contrôle d'accès et clôturée

La durée de l'ensemble de ces travaux est estimée à 24 mois.